

**FICHES ACTIONS « GESTION DE LA LOUTRE D'EUROPE ET  
DE SES HABITATS »**

**Objectif 1.20 : Valorisation des actions favorables à la préservation des milieux humides et à la qualité de l'eau** ⇒ Cf. *Actions H-L1 et H-L2 – Fiches actions Habitats humides, actions P-L1 et P-L2 – Fiches actions Faune piscicole*

---

**Objectif 1.21 : Préservation des corridors fluviaux et bocagers de circulation et de reproduction de la Loutre**

- ⇒ Action L1 : Harmonisation du programme d'actions du contrat d'entretien et de restauration des cours d'eau (CRE), favorable à la préservation des habitats de la Loutre d'Europe..... 5
  - ⇒ Action L2 : Maintien et création de gîtes pour la Loutre..... 7
  - ⇒ Action L-CS1 : Maintien, entretien et restauration du maillage bocager en faveur des espèces animales d'intérêt communautaire ⇒ Cf. *Fiches actions Chauves-souris*
- 

**Objectif 1.22 : Connaître et sécuriser les ouvrages hydrauliques à risque**

- ⇒ Action L3.1 : Actualisation des connaissances sur les ouvrages hydrauliques routiers . 8
  - ⇒ Action L3.2 : Sécurisation du franchissement des ouvrages hydrauliques routiers..... 9
- 

**Objectif 2.5 : Communication auprès des gestionnaires, usagers et riverains**

- ⇒ Action L4 : Communication auprès des gestionnaires, usagers, et riverains .....10
- 

**Objectif 1.23 : Approfondir et actualiser l'inventaire de la Loutre**

- ⇒ Action L5 : Etendre la caractérisation des habitats « Loutre » .....12
-

## SYNTHESE

OBJECTIFS	NIVEAU D'ACTION	ACTIONS	OUTILS
Valorisation des actions favorables à la préservation des milieux humides, zones d'alimentation et de refuge diurne pour la loutre, des modifications de leur régime hydrique et des flux polluants	Echelle bassin versant	<b>H-L1 : Coordination</b> des outils de protection et de gestion des milieux humides et information sur leur existence (⇒ <i>Action transversale</i> avec les milieux humides).	Animation.
	Echelle bassin versant	<b>H-L2 : Harmonisation des programmes</b> d'actions de préservation du patrimoine naturel du Léguer (⇒ <i>Action transversale</i> avec les milieux humides).	POS/PLU. CRE Programme reconquête qualité eau. Autres.
Préservation des corridors fluviaux et bocagers pour la circulation et reproduction de la loutre.	Echelle bassin versant	<b>L1 : Harmonisation du programme d'actions d'entretien et de restauration du cours d'eau (CRE)</b> , favorable à la préservation des habitats de la loutre :  - Gestion de la <u>ripisylve</u> (gérer la végétation rivulaire, geler des bandes de terre en bord de cours d'eau, préserver et créer des boisements et taillis à fort enracinement en alternance latérale ou longitudinale, conserver le couvert végétal sur les rives S, SO et SE, sélectionner les encombres).  - Pratique de la <u>randonnée</u> en laissant des zones vierges en bord de cours d'eau pour préserver les berges du piétinement répété.  (⇒ <i>Action transversale</i> avec l'action P2 des habitats piscicoles ainsi que l'action CS3 des chauves-souris).	Investissements Coordination CRE
	Echelle bassin versant	<b>L2 : Maintien et création de gîtes de reproduction :</b>  - <u>Protection des gîtes préexistants</u> selon leur topologie : cavités des systèmes racinaires et terriers sous berge, souches creuses et amas ligneux sur berge, chaos et anfractuosités rocheuses près de l'eau, écran arbustif.  - <u>Construction de gîtes supplémentaires</u> à partir d'éléments ligneux	Coordination avec le CRE

	Echelle bassin versant	<p><b>L-CS1 : Préservation et création du maillage bocager</b> en ceinture de prairies humides et de zones de sources, couloirs discrets de circulation et de recolonisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Gestion des taillis</u> sur les îles et îlots, zones de gîtes diurnes et de transits (éviter les coupes rases lors des opérations d'entretien et préserver ou replanter des formations de taillis).</li> <li>- <u>Entretien du maillage</u> existant.</li> <li>- <u>Replantations</u> sur les zones dénudées.</li> </ul>	PGB
<b>Préservation des effectifs de loutre.</b>	Echelle site Natura 2000	<p><b>L3.1 : Actualisation des connaissances sur les ouvrages hydrauliques</b> routiers du Léguer et de son réseau hydrographique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire l'<u>état des lieux</u> des ouvrages hydrauliques routiers.</li> <li>- Evaluer les <u>impacts</u> des ouvrages sur la loutre.</li> <li>- Faire une <u>analyse croisée</u> des impacts des ouvrages avec les enjeux humains.</li> </ul>	Inventaires et analyses.
	Echelle site Natura 2000	<p><b>L3.2 : Sécurisation du franchissement des ouvrages</b> hydrauliques routiers par la loutre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hiérarchiser les <u>priorités d'aménagement</u> des ouvrages identifiés et analysés.</li> <li>- <u>Participer à la réfection ou à la création d'ouvrages</u> en amont afin de protéger la loutre.</li> </ul>	Animation. Coordination. Investissements.
<b>Communication et sensibilisation sur la loutre et ses habitats</b>	Echelle bassin versant	<p><b>L4 : Communication</b> auprès des gestionnaires, usagers et riverains de la rivière, des milieux humides et de son bocage sur la loutre et ses habitats : description, importances et fragilité et valorisation du réseau « S.O.S Loutres ».</p>	Animation. Coordination avec les centres pédagogiques.
<b>Compléter l'inventaire de la loutre et de ses habitats.</b>	Echelle bassin versant	<p><b>L5 : Etendre l'inventaire à l'échelle du site</b>, au-delà des zones pilotes, avec une étude particulière sur la zone estuarienne à partir de Lannion.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser l'inventaire sur l'ensemble du site, hors zone pilote, à partir de la méthodologie appliquée pour les zones pilotes.</li> <li>- Confirmer l'absence de la loutre dans la zone estuarienne déjà annoncée dans le cadre de l'étude préalable au CRE réalisée en 2000.</li> <li>- Identifier les causes de son absence à partir de Lannion.</li> <li>- Proposer les mesures de gestion en conséquence.</li> </ul>	Inventaires et analyses.

## Objectif 1.21

### **Action L1 : Harmonisation du programme d'actions du contrat d'entretien et de restauration des cours d'eau (CRE<sup>1</sup>), favorable à la préservation des habitats de la Loutre d'Europe**

#### **SECTEUR CONCERNE :**

Le bassin versant du Léguer dont son site Natura 2000.

#### **HABITATS NATURELS ET ESPECES CONCERNES :**

Les cours d'eau du site ainsi que les milieux qui y sont liés, habitats de la Loutre, espèce d'intérêt communautaire.

#### **MESURES PROPOSEES :**

Afin d'harmoniser le CRE existant et appliqué dans la vallée aux enjeux de préservation de l'espèce « Loutre » et de ses habitats, il est important de **prendre les précautions nécessaires vis à vis de la Loutre dans la mise en œuvre du CRE**. En parallèle, il est également important de **considérer les actions du CRE favorables à cette espèce**.

Les **précautions à prendre** dans le cadre de la mise en œuvre du CRE sont essentiellement les suivantes :

- ⇒ Lors des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau, la gestion des encombres doit se faire de manière sélective, non seulement vis à vis des enjeux piscicoles comme le propose le CRE, mais également en fonction des enjeux « Loutre », dans la mesure où la sécurité humaine est assurée. Il en est de même pour la gestion des souches, qui par le système racinaire stabilisent les berges et constituent des zones de gîte pour les Loutres.
- ⇒ Dans le cadre de la gestion de la ripisylve<sup>2</sup>, pour la Loutre, il est préférable de :
  - Maintenir une continuité forestière et arbustive minimale et diversifiée en jouant sur le principe d'alternance latérale (rive droite/rive gauche) ou longitudinale (radiers/profonds).
  - Planter des zones dénudées, boisements ou taillis à fort enracinement, comme le propose le CRE, mais en respectant une alternance latérale ou longitudinale.
  - Conserver le couvert arbustif et arborescent des rives sud, sud-ouest et sud-est, selon le profil longitudinal du cours d'eau, afin d'assurer un ombrage sur les 2/3 de la surface des cours d'eau en été.
  - Elaguer les branches basses en maintenant un ombrage minimum.
  - Conserver ou favoriser le développement d'une couverture arborescente ou arbustive, comme l'indique le CRE, mais surtout autour des gîtes potentiels pour les Loutres.
  - Préserver ou replanter des formations de taillis sur les îlots.

---

<sup>1</sup> **CRE** : contrat pluriannuel, c'est un outil de gestion qui présente les actions d'entretien et de restauration des cours d'eau à réaliser sur cinq ans ainsi que les objectifs et préconisations techniques. L'objectif général de ce contrat est d'entretenir et de restaurer les cours d'eau en considérant le milieu naturel, les usages existants et leurs altérations.

<sup>2</sup> **Ripisylve** : dans l'étude réalisée sur les deux zones pilotes du site, la ripisylve a été classé en habitat de priorité 1 en tant qu'habitat préférentiellement exploité par la Loutre en quête de tranquillité (zones de gîtes et catiches).

- Geler une bande de terre en bordure de cours d'eau sur laquelle seront proscrites les pratiques de fauche, de fertilisation, de désherbage et de pâturage par du bétail lourd.

Les **actions, proposées dans le CRE ; favorables** à la sédentarisation et à la reproduction de la Loutre dans le Léguer sont les suivantes :

- ⇒ Les actions de préservation ou d'augmentation de la biodiversité dans le corridor fluvial qui sont proposées dans le CRE sont favorables à la sédentarisation et reproduction de la Loutre :
  - La gestion des boisements allochtones : favoriser les essences feuillues et diversifiées et éviter un développement trop important de la populiculture et des peuplements de résineux. Par rapport à la Loutre, ce type d'essences ne possède pas un réseau racinaire capable de maintenir la berge en cas d'érosion et ni suffisant pour accueillir des gîtes à Loutres.
  - La gestion des milieux humides<sup>3</sup> par leur entretien et restauration est essentielle étant donné leur importance en tant que zones d'alimentation et éventuellement de repos.
  - L'acquisition foncière par le droit de préemption permet de garantir la gestion d'espaces naturels sensibles, notamment les zones humides.
- ⇒ Les actions de gestion de la fréquentation des bords de cours d'eau, notamment par les randonneurs permettent de préserver les zones de gîtes et de caches des Loutres au niveau des berges. Ces actions se résument à éviter le piétinement des berges en continu en éloignant le chemin du bord du cours d'eau et à limiter la création de nouveaux projets en bordure de rivière.
- ⇒ L'aménagement des zones d'abreuvement direct aux cours d'eau par la mise en place d'abreuvoirs proposés par le CRE permettent également de protéger les berges du piétinement du bétail ; cette mesure concerne surtout les petits cours d'eau, particulièrement exposés au problème.

### **ACTEURS CONCERNES :**

- ⇒ Associations de protection de la nature.
- ⇒ Collectivités locales
- ⇒ Etablissements publics
- ⇒ Usagers du milieu
- ⇒ Riverains
- ⇒ Agriculteurs
- ⇒ Association de la vallée du Léguer

---

<sup>3</sup> **Zones humides** : dans l'étude réalisée sur les deux zones pilotes du site, les zones humides ont été classées en habitat de priorité 2 en tant que zones d'alimentation et éventuellement de repos.

## **Action L2 : Maintien et création de gîtes pour la Loutre**

### **SECTEUR CONCERNE :**

Le site Natura 2000 dans un 1<sup>er</sup> temps et le bassin versant du Léguer dans un 2<sup>ème</sup> temps.

### **HABITATS NATURELS ET ESPECES CONCERNES :**

La Loutre d'Europe et ses habitats dans le site.

### **MESURES PROPOSEES :**

Afin de garantir la sédentarisation et reproduction de la Loutre dans la vallée du Léguer, il est proposé de maintenir les gîtes et catiches existants et d'en créer des supplémentaires.

- ⇒ Repérer et inventorier les zones existantes ou potentielles de gîtes et catiches lors d'une contractualisation de parcelles humides : il s'agit de prévoir, dans le cadre d'un contrat, un diagnostic de gîtes et de catiches au préalable afin d'identifier les enjeux « Loutre » pour adapter les mesures de gestion et sensibiliser le contractant.
- ⇒ Maintenir les possibilités de gîtes et de catiches qu'offrent les berges en protégeant les gîtes préexistants répondant à la typologie suivante :
  - Cavités des systèmes racinaires d'arbres rivulaires, les essences préférées étant le chêne, le frêne, l'érable et l'aulne, et des terriers sous berges.
  - Souches creuses et amas ligneux sur berge.
  - Chaos et anfractuosités rocheuses à proximité de l'eau.

Ces modalités de gestion seront proposées en complément des actions du DOCOB liées aux habitats humides si la zone humide est concernée par l'enjeu « Loutre ». Elles seront envisagées également lors de tout travaux et intervention sur les cours d'eau.

- ⇒ Maintenir les écrans arbustifs environnant : nécessité d'une faible pression anthropique (usages récréatifs et agricoles) autour des gîtes pour qu'ils puissent être exploités par les femelles reproductrices pour mettre bas ; avec une végétation plus dense les espèces manifestent une plus grande tolérance au dérangement.
- ⇒ Créer des gîtes supplémentaires :
  - A base de matériaux ligneux (tronc et souches) : étant donné la vulnérabilité de ce type de gîtes, il faut les implanter plutôt dans des zones où une garantie de non-dérangement sera assurée pour qu'ils soient exploités par les Loutres ; la présence d'un écran végétal arbustif est souvent requise ; les îles et îlots non exposés aux crues normales (fréquence quinquennale) sont très intéressantes.

En règle générale, la priorité sera donnée au maintien des gîtes existants plutôt qu'à la mise en place de nouveaux.

### **ACTEURS CONCERNES :**

- ⇒ Associations de protection de la nature
- ⇒ Usagers du milieu
- ⇒ Riverains
- ⇒ Association de la vallée du Léguer

## *Objectif 1.22*

### **Action L3.1 : Actualisation des connaissances sur les ouvrages hydrauliques routiers**

#### **SECTEUR CONCERNE :**

Le site Natura 2000 dans un 1<sup>er</sup> temps et le bassin versant du Léguer dans un 2<sup>ème</sup> temps.

#### **ESPECE CONCERNEE :**

La Loutre d'Europe.

#### **MESURES PROPOSEES :**

Afin de prévenir la mortalité routière des Loutres et de sécuriser le franchissement des ouvrages hydrauliques routiers du Léguer et de son réseau hydrographique, il est proposé **d'actualiser les connaissances sur les ouvrages existants dans le Léguer et ses affluents.**

Dans cette perspective, il s'agit de réaliser un diagnostic global de l'ensemble de ces ouvrages (ponts, dallots, buses) en :

- ⇒ Faisant l'état des lieux des ouvrages hydrauliques routiers du Léguer et de son réseau hydrographique
- ⇒ Evaluant les impacts des ouvrages identifiés par rapport à leur franchissement par les Loutres
- ⇒ Faisant une analyse croisée avec les enjeux pour la Loutre et les usagers

Ce travail de diagnostic se fera **à partir de la méthodologie qui a été appliquée lors de l'inventaire réalisé sur les deux zones pilotes** du site : une évaluation des risques a été réalisée sur tous les ouvrages routiers croisés sur les deux zones pilotes lors du travail d'identification et de hiérarchisation des habitats. Le travail de diagnostic des ouvrages routiers prend en compte :

- ⇒ L'intensité du trafic routier, qui détermine les risques de la zone
- ⇒ La taille et la configuration des ouvrages pour déterminer si le passage de la Loutre est possible ou non par l'intérieur de l'ouvrage selon les saisons et donc les variations du niveau des eaux (importance du tirant d'air, ouvrage de maçonnerie ou busage, etc)

Avant de réaliser ce diagnostic, il est essentiel de définir et de hiérarchiser les routes sur lesquelles il est prioritaire de diagnostiquer les ouvrages. **L'intensité du trafic définira le niveau de priorité de diagnostic.**

#### **ACTEURS CONCERNES :**

- ⇒ Collectivités locales
- ⇒ DDE.
- ⇒ Architectes.
- ⇒ Groupe Mammalogique Breton.
- ⇒ Association de la vallée du Léguer.



## **Action L3.2 : Sécurisation du franchissement des ouvrages hydrauliques routiers**

### **SECTEUR CONCERNE :**

Le site Natura 2000 dans un 1<sup>er</sup> temps et le bassin versant du Léguer dans un 2<sup>ème</sup> temps.

### **ESPECE CONCERNEE :**

La Loutre d'Europe.

### **MESURES PROPOSEES :**

Afin de préserver les effectifs de Loutre dans le Léguer, à partir du diagnostic réalisé, il est proposé d'aménager les ouvrages hydrauliques routiers selon la menace qu'ils représentent pour les Loutres qui les franchissent. Il s'agit de :

- ⇒ Hiérarchiser les priorités d'aménagement des ouvrages identifiés et analysés.
- ⇒ Participer à la réfection ou à la création d'ouvrages en amont.

### **ACTEURS CONCERNES :**

- ⇒ Collectivités locales
- ⇒ DDE et Conseil général
- ⇒ Architectes
- ⇒ Groupe Mammalogique Breton
- ⇒ Association de la vallée du Léguer

## Objectif 2.5

### **Action L4 : Communication auprès des gestionnaires, usagers, et riverains**

#### **SECTEUR CONCERNE :**

Le site Natura 2000 dans un 1<sup>er</sup> temps et le bassin versant du Léguer dans un 2<sup>ème</sup> temps.

#### **HABITATS NATURELS ET ESPECES CONCERNES :**

Les cours d'eau du site ainsi que les milieux qui y sont liés, habitats de la Loutre, espèce d'intérêt communautaire.

#### **MESURES PROPOSEES :**

Afin de sensibiliser les gestionnaires, usagers et riverains de la rivière, des milieux humides et du bocage, il est proposé de développer des actions de communication envers divers publics :

- ⇒ **Gestionnaires** (agriculteurs et collectivités locales) : information sur l'importance des milieux humides et sur l'importance de préserver les berges du piétinement répété du bétail.
- ⇒ **Entrepreneurs et services techniques des routes** (communautés de communes, conseil général et DDE) : Formation sur les travaux d'entretien des berges qui requièrent une connaissance des bonnes pratiques d'entretien de la ripisylve (recépage, coupe en têtard, élagage, etc.) et des périodes adéquates respectant la flore et les habitats de la faune piscicole, notamment les habitats de reproduction (frayères) : série de modules de formation + système d'agrément « Natura 2000 » ou « protection des habitats de la Loutre » + animation d'un réseau d'entrepreneurs motivés dans cette perspective.
- ⇒ **Randonneurs** : information sur l'importance des berges pour la Loutre et de l'importance des aménagements réalisés pour préserver les berges du piétinement répété.
- ⇒ **Pêcheurs et kayakistes** : information et sensibilisation sur l'existence de la Loutre dans le Léguer et sur la fragilité de ses habitats, notamment les gîtes et catiches ainsi que la ripisylve.
- ⇒ **Grand public** : information grâce à un travail en partenariat avec les acteurs réalisant déjà des actions d'information et de sensibilisation dans la vallée du Léguer :
  - Les centres pédagogiques tel que le CRIR (Centre Régional d'Initiation à la Rivière) à Belle-Isle-en-Terre ou le CFB (Centre Forêt Bocage) à la Chapelle neuve : expositions, diaporamas et sorties de terrain.
  - Le CBASSIN VERSANTL (Comité du Bassin Versant du Léguer) dans le cadre de la création d'un sentier d'interprétation autour des milieux humides de la vallée du Léguer.
  - L'association de la vallée du Léguer dans le cadre de la fête du Léguer qui est organisée autour d'une thématique différente chaque année et dans le cadre du projet pédagogique avec les scolaires qui est programmée en 2005 en partenariat avec le CBASSIN VERSANTL.

En parallèle, il est essentiel d'amener les gestionnaires, usagers et riverains à pouvoir identifier la présence de la Loutre et à en informer l'animateur du DOCOB ou le GMB. Dans cette perspective, il est proposé de faire connaître et de valoriser le **réseau** « **S.O.S**

**Loutres** » par le biais d'un référent local. Ce réseau a été installé à la Maison de la Rivière du Parc Naturel d'Armorique et il a pour objectif d'accomplir un travail de recherche sur les populations régionales de Loutres. La Loutre, animal extrêmement discret et ayant des mœurs nocturnes, ne se laisse pas observer. C'est donc surtout par l'intermédiaire d'indices d'activité que sa présence peut être relevée : empreintes, coulées de végétation, restes de repas et surtout les épreintes (fientes) souvent déposés en évidence sur les rochers. Le réseau diffuse des fiches d'observation qui permettent de renseigner sur les individus identifiés et ainsi abonder la banque de données sur les populations présentes en Bretagne.

**ACTEURS CONCERNES :**

- ⇒ Associations de protection de la nature
- ⇒ Gestionnaires (agriculteurs et collectivités locales)
- ⇒ Entrepreneurs
- ⇒ Usagers du milieu
- ⇒ Riverains
- ⇒ Grand public
- ⇒ Association de la vallée du Léguer

## Objectif 1.23

### **Action L5 : Etendre la caractérisation des habitats « Loutre »**

#### **SECTEUR CONCERNE :**

Le site Natura 2000 dans un 1<sup>er</sup> temps et le bassin versant du Léguer dans un 2<sup>ème</sup> temps.

#### **HABITATS NATURELS ET ESPECES CONCERNES :**

Les cours d'eau du site ainsi que les milieux qui y sont liés, habitats de la Loutre, espèce d'intérêt communautaire.

#### **MESURES PROPOSEES :**

Il est proposé de **développer les connaissances sur la Loutre et ses habitats et d'étendre la caractérisation des habitats « Loutre »** à l'échelle du site Natura 2000 hors zones pilotes, et au-delà, à l'échelle du bassin versant du Léguer sachant que les zones de sources du Guic, du Scalon et du Guer sont les principales zones abritant la Loutre dans le bassin versant, en plus du Léguer.

⇒ Réaliser la caractérisation des habitats « Loutre » à partir de la méthodologie appliquée pour les zones pilotes :

- L'ensemble des cours d'eau des zones pilotes a été parcouru sur les deux berges afin de hiérarchiser les habitats du lit mineur et des berges les plus importants pour la conservation pérenne de l'espèce sur le site ; la Loutre étant un animal sensible au dérangement en période de reproduction et nocturne, elle requiert des zones de refuges calmes nécessaires à son repos diurne ou à sa reproduction, les niveaux de priorité ont donc été classés suivant le degré de tranquillité offert par les habitats<sup>4</sup>.
- Les indices de présence de la Loutre ont également été relevés afin de réactualiser les données de répartition de l'espèce sur le bassin versant : toutes les berges ont été prospectées sur l'ensemble des deux zones pilotes et les trois principaux indices d'activités : les empreintes, épreintes<sup>5</sup> et marquage à l'urine ont été recherchés.

⇒ **Proposer les mesures** de gestion en conséquence.

#### **ACTEURS CONCERNES :**

⇒ Groupe Mammalogique Breton

---

<sup>4</sup> **Habitats priorité 1** : zones offrant une tranquillité maximale à l'espèce (végétation dense, possibilités de gîtes).

**Habitats priorité 2** : zones intéressantes pour l'espèce en terme de refuge temporaire ou présentant un intérêt pour l'espèce lors de déplacements (ripisylve importante et dense) mais aussi zones d'alimentation importantes (milieux humides).

**Habitats non prioritaires** : zones présentant peu ou pas d'intérêt pour la Loutre (jardins, habitats ouverts, etc).

<sup>5</sup> **Epreintes** : dépôts olfactifs jouant un rôle important dans la communication intra-spécifique, voir intra-individuelle ; ce matériel biologique spécifique ne constitue parfois sur le terrain que le seul indice disponible pour attester la présence et la sédentarisation de la Loutre.